



European Union

europa.eu



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



The Hashemite
Kingdom of
Jordan

Union pour la Méditerranée
DOC. DE SÉANCE N°:
EN DATE DU:
ORIGINE: Coprésidence de l'UpM

Déclaration Commune
de la 11e conférence des Ministres du Commerce de l'Union pour la Méditerranée (UpM)
(10 novembre 2020)

1. Les Ministres de l'Union pour la Méditerranée (UpM) chargés du commerce se sont réunis lors de la 11eme Conférence des Ministres du Commerce (ci-après dénommée «Conférence Ministérielle»), qui s'est tenue le 10 novembre 2020 par visioconférence, sous la coprésidence de l'Union pour la Méditerranée de S.E. M. Valdis Dombrovskis, Vice-Président Exécutif de la Commission européenne, pour l'Union européenne, et de S.E. Mme Maha Ali, Ministre de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement du Royaume hachémite de Jordanie, en présence de M. Nasser Kamel, Secrétaire Général de l'UpM.
2. La conférence ministérielle s'est tenue alors que l'UpM célèbre le 25^e anniversaire du Processus de Barcelone, une étape clé dans la construction du partenariat euro-méditerranéen. Elle a fait suite au succès de la 10eme Conférence des Ministres du Commerce de l'UpM, qui s'est déroulée en mars 2018 à Bruxelles. Les Ministres ont noté les développements au niveau des relations commerciales bilatérales entre les États membres de l'UpM au cours des deux dernières années et demi, et ils ont souligné qu'il importait de s'appuyer sur les résultats des travaux régionaux menés depuis lors et de développer de nouvelles initiatives visant à faciliter et à accroître les flux d'échanges et d'investissements et à renforcer l'intégration économique dans la région euro-méditerranéenne. Les Ministres ont souligné qu'il importait de redynamiser les échanges commerciaux euro-méditerranéens et d'accroître l'avantage concurrentiel de la région afin d'attirer davantage d'échanges et d'investissements.
3. Les États membres de l'UpM ont été durement touchés par la pandémie de COVID-19, comme de nombreux autres pays dans le monde. La crise sanitaire sans précédent a contraint les gouvernements de l'UpM à prendre des mesures exceptionnelles pour protéger la vie des citoyens, telles que des mesures strictes de confinement, la limitation des activités économiques et sociales et la fermeture des frontières. Les baisses inévitables de la production, du commerce et des investissements ont eu de graves conséquences pour les ménages et les entreprises, en plus des souffrances humaines causées par la maladie elle-même. Dans ce contexte, les Ministres ont réaffirmé le rôle central joué par les Nations unies pour promouvoir la coopération internationale afin de contenir, atténuer et venir à bout de la pandémie. En outre, les Ministres du commerce de l'UpM ont soutenu les points de vue de l'OMC, de l'OMS, de la FAO et du G20 (*voir les références des déclarations à la fin de la Déclaration Conjointe*), appelant à la nécessité d'assurer un flux continu de fournitures et d'équipements médicaux vitaux, de produits agroalimentaires essentiels et d'autres biens et services par-delà les frontières. Cela contribuera à la santé et au bien-être de leurs populations et à la viabilité de leurs économies. Les Ministres ont souligné qu'il importait de garantir la disponibilité et l'accessibilité des fournitures médicales essentielles et des produits pharmaceutiques à des prix abordables, sur une base équitable, là où

ils sont le plus nécessaires, et aussi rapidement que possible, y compris en encourageant une production supplémentaire par des mesures d'incitation et des investissements ciblés, en fonction des circonstances nationales. Il est également important de se prémunir contre la rapacité du capital et les augmentations de prix injustifiées. Des mesures commerciales d'urgence destinées à lutter contre le COVID-19, si elles sont jugées nécessaires, doivent être ciblées, proportionnées, transparentes et temporaires, ne devraient pas créer d'obstacles inutiles au commerce ou perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales, et doivent être conformes aux règles de l'OMC. Dans ce contexte, les Ministres se sont félicités de la stratégie de l'UE et de ses partenaires visant à lutter contre l'impact du COVID-19, dans le cadre de l'initiative «Team Europe», ainsi que du programme de soutien financier de la CE de plus de 4,88 milliards d'euros, qui apporte un soutien immédiat aux systèmes de santé aux niveaux bilatéral et régional, ainsi qu'une aide à moyen et à long terme pour le redressement socio-économique de la région, en particulier pour les plus vulnérables. Les Ministres ont convenu qu'il était essentiel de coopérer étroitement afin d'empêcher la propagation de la pandémie tout en maintenant les flux commerciaux dans la mesure du possible.

4. En ce qui concerne le secteur agricole en particulier, les Ministres ont partagé les points de vue exprimés dans d'autres enceintes internationales selon lesquels les mesures visant à lutter contre la pandémie ne devraient pas affecter le commerce des produits agroalimentaires et de la pêche, ce qui, à terme, aurait des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé de leurs populations. L'adoption ou le maintien de mesures commerciales restrictives par les membres de l'UpM pour assurer leur propre sécurité alimentaire pourrait créer des déséquilibres sur les marchés internationaux et entraîner une crise d'insécurité alimentaire en raison de la perturbation des chaînes d'approvisionnement agricoles mondiales et régionales. Les Ministres ont reconnu qu'il était également important d'éviter les pertes et gaspillages alimentaires causés par des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, qui pourraient aggraver les risques en matière de sécurité alimentaire et les pertes économiques. Les chaînes d'approvisionnement des principaux intrants agricoles doivent rester ouvertes afin de contribuer au maintien durable des niveaux de production existants, en vue de stabiliser les marchés agricoles à long terme. Les Ministres sont convenus qu'il importait de ne pas appliquer de mesures sanitaires liées à la COVID-19 aux mouvements internationaux d'animaux vivants et de denrées alimentaires sans une analyse justifiée des risques.
5. Les Ministres ont encouragé les acteurs économiques des États membres de l'UpM à tirer davantage parti des possibilités offertes par le partenariat euro-méditerranéen en matière de commerce, d'investissement et d'économie. Les Ministres ont convenu d'œuvrer, conjointement, à éviter la résurgence du protectionnisme et des restrictions commerciales, et de s'abstenir d'adopter des mesures de restriction des échanges qui pourraient être incompatibles avec les règles existantes. Dans le cas où de telles mesures seraient prises, les Ministres ont convenu d'œuvrer à leur élimination, car ces mesures commerciales restrictives entravent la fluidité de nos liens commerciaux, augmentent les coûts des échanges et des investissements internationaux, perturbent la participation effective aux chaînes de valeur régionales et mondiales, limitent l'accès des opérateurs économiques à des ressources précieuses, augmentent les prix et réduisent le choix offert aux consommateurs, nuisant ainsi la compétitivité de nos économies. À cet égard, ils ont appelé à la suppression rapide des obstacles économiques dommageables et au plein respect des obligations internationales découlant de l'Organisation

mondiale du commerce (OMC), ainsi que des accords commerciaux régionaux et bilatéraux. Ils ont également souligné l'importance des notifications et des consultations préalables entre les partenaires commerciaux concernés sur les mesures ayant une incidence sur les échanges, afin d'éviter les distorsions des échanges. Les Ministres ont souligné qu'il importait de créer un environnement favorable aux entreprises et ont encouragé l'élaboration et la mise en œuvre de mesures qui contribueraient à renforcer le commerce et les investissements régionaux, notamment en vue de renforcer les chaînes de valeur régionales dans le contexte d'une reprise durable après la pandémie de COVID-19.

6. Les Ministres se sont félicités des progrès accomplis dans la mise en œuvre des huit accords d'association euro-méditerranéens déjà en vigueur entre l'UE et les partenaires du sud de la Méditerranée, y compris leurs modifications ultérieures, et ont demandé que des efforts supplémentaires soient consentis pour mieux exploiter les possibilités offertes afin d'accroître encore les échanges commerciaux mutuels et la connectivité régionale. Les Ministres ont appelé à renforcer encore le cadre institutionnel et juridique de ces accords en négociant, en concluant, en ratifiant et en rendant opérationnels les protocoles relatifs aux mécanismes de règlement des différends. Les Ministres se sont félicités de la ratification récente par le Liban de ce protocole et ont encouragé d'autres pays à suivre ce processus. Ils se sont également félicités des efforts déployés par la Commission européenne pour évaluer a posteriori l'impact des accords commerciaux dans la région, y compris avec la participation de la société civile, et ont déclaré attendre avec intérêt les résultats de cette évaluation.
7. Les Ministres ont reconnu que les dispositions commerciales de certains des huit accords d'association euro-méditerranéens existants devraient être modernisées afin de renforcer l'intégration avec le marché de l'UE, grâce à des possibilités d'accès réciproque au marché et à l'alignement des normes, et d'étendre leur champ d'application, par exemple en renforçant les dispositions relatives à l'environnement et en envisageant un chapitre consacré au commerce et au développement durable, ainsi qu'à approfondir les engagements relatifs aux règles essentielles régissant la politique commerciale. Les Ministres ont reconnu qu'il importait de moderniser les secteurs des services des partenaires du sud de la Méditerranée afin de mieux tirer parti du commerce des services du 21^e siècle. Les Ministres se sont également félicités du dialogue récemment engagé entre l'Égypte et l'UE sur les moyens possibles de renforcer leurs relations commerciales.
8. Les Ministres ont fait le point sur les progrès accomplis dans la poursuite de la libéralisation des échanges dans la région entre les partenaires du sud de la Méditerranée. Ils se sont félicités de l'adhésion du Liban et de la Palestine à l'accord d'Agadir, afin de tirer pleinement parti du partenariat arabe-méditerranéen et du démantèlement tarifaire entre ses pays. Ils ont également encouragé de nouveaux progrès dans le rapprochement des diverses règles commerciales entre les pays membres de l'accord d'Agadir, notamment grâce à leurs travaux sur les douanes, les réglementations techniques, la facilitation des échanges et, à l'avenir, le commerce des services.
9. Les Ministres ont souligné l'importance d'améliorer les relations commerciales entre les partenaires des Balkans occidentaux, notamment en ce qui concerne la facilitation des échanges, la libéralisation du commerce des services et l'amélioration des mécanismes de règlement des différends. Les Ministres ont pris note de la ratification, par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, du Protocole additionnel 5 sur la facilitation du commerce de l'Accord portant modification (de) et adhésion (à) l'Accord de libre-échange centre-européen (ALECE 2006) et

l'adoption par l'Albanie et la Bosnie Herzégovine du Protocole additionnel 6 de l'ALECE sur la facilitation du commerce des services, ainsi que le lancement des négociations sur la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends. Les Ministres se sont également félicités de la modernisation des accords de libre-échange existants entre la Bosnie-Herzégovine et la Turquie, d'une part, et le Monténégro et la Turquie, d'autre part, avec l'inclusion du commerce des services et une libéralisation accrue des produits agricoles.

10. Les Ministres ont noté qu'il importait de promouvoir de nouveaux liens commerciaux entre la région euro-méditerranéenne et les pays africains, afin d'attirer davantage d'échanges et d'investissements et de développer davantage les chaînes de valeur régionales. Les Ministres se sont félicités de l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et ont souhaité que sa mise en œuvre se fasse sans entraves. Les Ministres ont souligné qu'il importait de soutenir les négociations et la mise en œuvre, par les partenaires, des accords commerciaux existants et futurs au moyen d'une assistance liée au commerce, afin qu'ils puissent tirer pleinement parti de l'ouverture du marché.
11. En ce qui concerne l'intégration du marché euro-méditerranéen des produits industriels, les Ministres ont pris acte des efforts déployés en vue d'un rapprochement des réglementations, y compris la modernisation des infrastructures de qualité et le renforcement des capacités. Les Ministres ont appelé à une coopération et un soutien plus intenses pour atteindre cet objectif. Ils ont pris note de l'adoption, le 20 septembre 2018, du programme de travail du groupe d'experts de l'UpM sur la coopération industrielle et le développement des PME (2018-2020), qui définit un certain nombre d'activités dans ce domaine, notamment la confirmation par les pays partenaires de leurs objectifs en matière d'alignement législatif et de qualité des infrastructures sur l'UE, un bilan des progrès accomplis, une analyse des lacunes et, par la suite, l'élaboration d'une feuille de route pour structurer et cibler un processus sur mesure. Les pays qui ne considèrent plus comme objectif ultime un accord sur l'évaluation et l'acceptation de la conformité (ACAA), qui repose sur un alignement complet, peuvent toutefois souhaiter poursuivre un processus de réformes réglementaires nationales comprenant des éléments d'alignement législatif entre les différents systèmes réglementaires de la région, ce qui contribuerait à renforcer encore leurs infrastructures de qualité et à accroître leur potentiel d'exportation.
12. En ce qui concerne les exigences sanitaires et phytosanitaires (SPS), les Ministres se sont félicités de la première réunion du groupe de travail de l'UpM sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, qui s'est tenue le 12 juin 2019, et du plan d'action sur la coopération régionale en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires, qui permet de poursuivre l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les membres de l'UpM. Les Ministres ont réaffirmé l'importance que revêtent les normes en matière de sécurité alimentaire et de santé animale et végétale, ainsi que le rôle que peuvent jouer les mesures SPS dans l'accroissement des flux commerciaux de produits agricoles et de denrées alimentaires dans la région. Les mesures d'urgence liées au COVID-19 doivent être conformes aux exigences de l'accord SPS de l'Organisation mondiale du commerce. Ils ont également noté que le renforcement des capacités dans ce domaine était primordial pour parvenir à un alignement plus poussé sur les normes.
13. Dans le cadre du plan d'action sur la lutte contre le piratage et la contrefaçon, approuvé lors de la conférence ministérielle de l'UpM sur le commerce de 2018, les Ministres se sont félicités des progrès accomplis dans sa mise en œuvre lors des trois réunions du groupe de travail sur les droits de propriété intellectuelle, y compris sur la lutte contre le piratage et la contrefaçon, qui se sont

tenues les 12 mars, 11 juin et 28 novembre 2019. Les Ministres ont soutenu les initiatives présentées dans le plan d'action pour la région, en particulier celles relatives aux douanes/police et aux mesures aux frontières en termes de mise en œuvre effective et de sensibilisation. Les Ministres ont réaffirmé que les droits de propriété intellectuelle sont des outils puissants pour le commerce et le développement et qu'une protection adéquate est essentielle pour encourager la recherche et le développement, l'innovation, la culture et les investissements étrangers directs.

14. En ce qui concerne le Paquet de mesures de 2010 visant à faciliter les échanges de produits palestiniens avec d'autres partenaires euro-méditerranéens, qui a été approuvé lors de la 9ème Conférence des Ministres du Commerce de l'Union pour la Méditerranée, les Ministres ont remercié l'UE d'avoir préparé et présenté une mise à jour du rapport technique sur l'état d'avancement. Les Ministres ont réitéré leur appel en faveur de progrès rapides et substantiels dans la mise en œuvre du Paquet de mesures. Les Ministres ont également pris note des efforts déployés par l'UE pour contribuer à lever les obstacles au commerce palestinien et promouvoir la mise en œuvre du Paquet de mesures de 2010 en continuant, entre autres, à tenir des réunions autour de cette question avec les parties israélienne et palestinienne. Par ailleurs, les Ministres ont noté l'intention de l'UE d'établir, à la suite de telles réunions, des rapports techniques révisés, y compris une évaluation régulière des progrès réalisés pour la mise en œuvre dudit Paquet de mesures.
15. Les Ministres ont pris note de la discussion sur les règles d'origine modernisées dans le cadre de la Convention Régionale sur les règles préférentielles pan-euro-méditerranéennes (Convention PEM). Ces règles modernisées viseront à faciliter les échanges entre les pays participants et à permettre à leur entreprise de s'intégrer davantage dans les chaînes de valeur régionales. Les nouvelles règles améliorent considérablement les possibilités pour les opérateurs économiques de tous les secteurs de l'économie de tirer parti des nouvelles possibilités commerciales. Les Ministres ont demandé l'établissement d'une feuille de route ambitieuse pour des séminaires d'information dans la région, afin que les nouvelles règles puissent être expliquées à la fois aux administrations douanières locales et aux opérateurs économiques. Sur ce point, les Ministres se sont félicités de l'initiative du secrétariat de l'UpM et de l'agence allemande de développement GIZ, soutenue par le gouvernement fédéral allemand, d'organiser des formations et une assistance technique à l'intention des ministères, des autorités douanières et des entreprises sur les règles d'origine des PEM, afin de renforcer les capacités de ces acteurs et, partant, d'accroître les avantages des accords commerciaux respectifs.
16. Les Ministres se sont félicités du forum des entreprises de l'UpM qui s'est tenu au Caire le 18 juin 2019. Ce forum a fourni une plateforme d'échanges entre les acteurs publics et privés de la région sur des questions telles que la manière de mettre pleinement en œuvre et de rendre opérationnels les accords commerciaux bilatéraux et régionaux existants, les obstacles non tarifaires qui continuent d'empêcher les opérateurs de tirer parti des possibilités offertes par la région, et quels pourraient être les domaines d'intégration plus poussée, tels que les services, le commerce électronique, le commerce numérique, la transparence réglementaire et la coopération au sein de la région de l'UpM. Les Ministres ont estimé que ces recommandations constituaient une contribution utile à leurs futurs travaux visant à renforcer les échanges et les investissements entre les partenaires de l'UpM et se sont réjouis à la perspective de discussions fructueuses au cours du Forum sur le commerce et l'investissement de l'UpM qui se tiendra le 12 novembre 2020.

17. Les Ministres ont en outre rappelé qu'il importait d'associer l'organisation et les opérateurs économiques des États membres de l'UpM, y compris les chambres de commerce et d'industrie concernées, les groupes d'entreprises et les organisations de promotion commerciale, à la définition et à la mise en œuvre du programme régional de réforme du commerce et de l'investissement. Ils ont encouragé l'organisation d'autres réunions entre gouvernements et entreprises et interentreprises dans la région, avec une approche plus sectorielle et couvrant des domaines tels que ceux énumérés dans le plan d'action pour une coopération sectorielle renforcée, le plan d'action de lutte contre le piratage et la contrefaçon et le plan d'action sur les questions sanitaires et phytosanitaires, ainsi que dans d'autres domaines prioritaires. Ils ont également salué le travail du Conseil d'affaires des pays de l'Accord d'Agadir.
18. Les Ministres se sont félicités de l'engagement de l'UE à stimuler les investissements dans les pays partenaires méditerranéens au moyen du plan d'investissement extérieur (PIE), une initiative globale qui contribue à mobiliser des fonds publics et privés pour des investissements, une assistance technique et un soutien à l'amélioration du climat d'investissement. Dans ce contexte, les Ministres ont soutenu le développement d'un climat favorable aux investissements et d'un environnement favorable aux entreprises en mettant l'accent sur les réformes prioritaires grâce à un dialogue renforcé avec le secteur privé. Cela permettra également de réaliser de nouveaux progrès en matière d'intégration économique grâce à un meilleur accès au financement et à la mobilisation des flux de capitaux en faveur du développement durable et de la création d'emplois décents. Ils ont souligné les liens forts, complexes et cruciaux qui existent entre les politiques sociales, commerciales, financières, économiques et environnementales.
19. Les Ministres ont officiellement lancé trois initiatives en matière de commerce et d'investissement soutenues par l'UE, qui visent un développement économique inclusif et la création d'emplois dans la région méridionale du voisinage. Il s'agit notamment de la deuxième phase du mécanisme euro-méditerranéen de facilitation des échanges et des investissements (TIFM), en partenariat avec le Centre du Commerce International. Ce mécanisme, qui couvre également les aspects liés aux services et aux investissements, contribue à renforcer l'intégration commerciale régionale en garantissant la transparence des informations sur le marché. Les Ministres ont également salué deux initiatives supplémentaires, respectivement en partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui aident les gouvernements et le secteur privé à renforcer les réformes de la politique commerciale et d'investissement, en particulier leurs liens avec la création d'emplois décents pour tous. Les Ministres ont pris acte de la participation active de tous les partenaires euro-méditerranéens à ces programmes, notamment par l'intermédiaire du réseau de points focaux nationaux du TIFM, et ont souligné qu'il importait de mettre à jour en temps utile et des données de grande qualité, ainsi que d'échanger régulièrement les meilleures pratiques au niveau régional, en particulier dans le contexte de la reprise après la pandémie de COVID-19.
20. Les Ministres ont également appelé à renforcer la collaboration dans le cadre de l'OMC et de sa réforme, notamment en ce qui concerne l'actualisation des règles afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de relever les défis actuels du commerce mondial, ainsi que de trouver une solution à l'impasse actuelle de l'organe d'appel. Cela permettra de préserver le fonctionnement continu du système multilatéral fondé sur des règles afin de préserver les intérêts commerciaux de tous les membres de l'OMC. Les Ministres ont également réaffirmé qu'il importait de respecter les obligations de notification de l'OMC afin de renforcer la transparence. Ils ont rappelé l'importance de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges et ont

demandé à tous les membres de l'UpM d'achever leurs processus de notification et de ratification. À cet égard, ils ont pris note des progrès récents en matière de notification par la Tunisie et de ratification par le Maroc et ont encouragé d'autres notifications et ratifications de la part d'autres partenaires. Ils ont rappelé l'assistance disponible pour la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges. Les Ministres ont également salué les travaux sur les nouvelles initiatives (par exemple, sur le commerce électronique, la réglementation intérieure des services et la facilitation des investissements, les subventions à la pêche).

21. Les Ministres ont rappelé le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, adopté par la résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015, ainsi que ses 17 objectifs de développement durable. Ils soutiennent un développement économique qui va de pair avec la création d'emplois décents, l'inclusion sociale et la justice, le respect des droits du travail et la protection de l'environnement. Les Ministres ont réaffirmé leur détermination à promouvoir une relation de soutien mutuel entre le commerce et les investissements et le développement durable, et ont souligné l'importance des initiatives multilatérales pertinentes en faveur du développement durable. Les Ministres ont insisté sur la nécessité de prendre d'urgence des mesures, y compris au niveau régional, pour lutter contre le changement climatique et ses effets, ainsi que sur la mise en œuvre effective des accords internationaux sur le climat tels que l'accord de Paris, y compris par la création de nouvelles perspectives économiques qui favoriseraient la croissance verte et l'utilisation des technologies vertes. Les Ministres se sont félicités du lancement d'une réflexion commune sur la politique commerciale compte tenu des nouveaux défis environnementaux et climatiques.
22. Les Ministres ont envisagé que la mise en œuvre des résultats de cette Conférence Ministérielle fasse l'objet d'un suivi lors des réunions des hauts fonctionnaires de l'UpM dans le domaine du commerce, ainsi que dans le cadre de divers groupes de travail techniques.
23. Les Ministres ont convenu de se réunir à nouveau, en principe dans un délai de deux ans, pour examiner les progrès accomplis dans l'élaboration du programme de travail sur le commerce de l'UpM.

- -

Références des déclarations visées au paragraphe 3 :

- Appel à atténuer l'impact du COVID-19 sur le commerce agricole et la sécurité alimentaire lancé le 31 mars par les directeurs généraux de l'OMC, de la FAO et de l'OMS <http://www.fao.org/news/story/en/item/1268719/icode/>
- Déclaration conjointe de plusieurs membres de l'OMC adoptée le 22 avril sur la nécessité de réagir à la pandémie de COVID-19 par un commerce ouvert et prévisible de produits agricoles et alimentaires) [https :
//trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/april/tradoc_158718.pdf](https://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2020/april/tradoc_158718.pdf)
- Déclaration des ministres du commerce du G20 adoptée le 30 mars [https :
//g20.org/en/media/Documents/G20_Trade%20&%20Investment_Ministerial_Statement_EN.pdf](https://g20.org/en/media/Documents/G20_Trade%20&%20Investment_Ministerial_Statement_EN.pdf)
- Déclaration ministérielle du G20 sur l'agriculture adoptée le 22 avril

[https :
//g20.org/en/media/Documents/G20_Agriculture%20Ministers%20Meeting_Statement_EN.
pdf](https://g20.org/en/media/Documents/G20_Agriculture%20Ministers%20Meeting_Statement_EN.pdf)